



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2020_007

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - petr_gevaudan

Séance du mardi 10 mars 2020

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Alain ASTRUC, Suzanne BADAROUX, Jacques BLANC, Hubert BOUT, René CONFORT, André CONSTAND, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Ludovic JAFFUEL, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Jean-Paul POURQUIER

Représentés :

Excusés : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Charles ARIENTE, Jean-Pierre BARRERE, Josette BOULET, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Emmanuel CASTAN, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Pierre MOREL A L HUISSIER, Bernard PINOT, Philippe ROCHOUX, Francis SARTRE, Michel THEROND

Absents : Bernard BASTIDE, Jean-Pierre DELTOUR, Jean-Louis VAYSSIER

Secrétaire de séance : Marcel MERLE

L'an deux mille vingt et le dix mars à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 128 890.55

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 12/03/2020
048-200078343-20200310-DE_2020_007-DE

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-42 624.99
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	26 278.50
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	171 515.54
Résultat cumulé au 31/12/2019	128 890.55
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	128 890.55
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	25 324.97
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	103 565.58
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à MARVEJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Certifié conforme,

A Marvejols, le 10 mars 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 / 03 / 20 20
et publié ou notifié
le 18 / 03 / 20 20


Jean-Paul POURQUIER
Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère